

## **RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE RRC AU MALI**

### **I. Introduction**

Cette évaluation des capacités nationales pour la RRC a été initiée à la demande de la Direction Générale de la Protection Civile du Mali. Elle a été conduite par une équipe pluridisciplinaire incluant CADRI, OCHA, UNICEF, PAM et la FAO (voir liste en annexe 1). L'évaluation a été conduite avec une méthodologie de base développée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et adaptée par CADRI pour la RRC. La même méthodologie a été utilisée par CADRI dans 10 pays entre 2010 et 2011.

Ce rapport de CADRI qui est issu de plusieurs interviews tient compte aussi des informations mentionnées dans l'esquisse de la stratégie déjà initiée par la DGPC avec le soutien du consultant Mr. Diaweye Konté. En plus, il tient de lier au rapport de CADRI le rapport élaboré en 2010 par la Banque Mondiale qui fournit aussi une assez bonne vision de la situation générale sur ce qui a été mis en route au Mali en matière de RRC et des éléments à renforcer (voir annexe 2).

### **II. L'approche de CADRI en matière d'évaluation des capacités pour la RRC**

CADRI est une initiative du PNUD, d'OCHA et d'UNISDR qui consiste à mettre en commun les ressources de ces 3 organisations afin de soutenir les Gouvernements, au niveau central et local, et les agences des Nations Unies à développer leurs capacités en matière de RRC afin de mieux pouvoir intégrer les aspects de RRC dans les plans de développement nationaux à long terme (à voir sur [www.cadri.net](http://www.cadri.net)).

La méthodologie de CADRI consiste à évaluer les capacités nationales en RRC en se basant sur les indicateurs établis pour le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) tout en se focalisant sur 5 dimensions liées en général au développement de capacités dans quel domaine que ce soit: le ownership (l'appropriation), le cadre organisationnel, les compétences, les ressources et outils de travail, les relations avec diverses parties prenantes (institutions de l'Etat, la société civile, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.).

En suivant le CAH, l'évaluation vis à vis de la priorité 1 se penchera sur l'appropriation qui constitue la base d'un environnement favorable à toute initiative de développement durable. Plus particulièrement, elle se penchera sur la qualité de la législation mise en place pour la RRC, et sur l'importance des ressources financières consacrées en général à la RRC afin de déterminer le niveau d'importance accordé à la RRC au Mali. Concernant les priorités 2 à 5 du CAH, l'évaluation se penchera sur les aspects organisationnels, sur les compétences, sur les outils et ressources nécessaires au travail pratique, et sur les aspects relationnels entre toutes les différentes parties prenantes à la RRC au Mali.

L'évaluation et l'analyse des capacités dans chacune des 5 priorités du CAH seront suivies de recommandations qui serviront à finaliser la stratégie nationale déjà en préparation, et à élaborer un plan d'action pour une période de 5 ans. A noter que la nature et le nombre limité de recommandations vont tenir compte des capacités actuelles au Mali de sa mise en œuvre.

## LISTE DES ACRONYMES

- ACC** Adaptation au Changement Climatique
- AEDD** Agence de L'Environnement et du Développement Durable
- CADRI** Capacity for Disaster Reduction Initiative
- CAH** Cadre d'Action de Hyogo
- CEDEAO** Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CNLCP** Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin
- CONA CILSS** Commission Nationale du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- CRM** Croix Rouge Malienne
- CSA** Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- CSCR** Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
- DGPC** Direction Général de la Protection Civil
- DNAT** Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
- DNH** Direction Nationale de l'Hydraulique
- DNI** Direction Nationale de l'Intérieur
- DNM** Direction Nationale de la Météorologie
- DNUH** Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- FAO** Food and Agriculture Organization
- FEM** Fonds pour l'Environnement Mondial
- FICAR** Fiche d'Identification Communale d'Analyse des Risques
- FONGIM** Fédération des ONG internationales au Mali
- GRC** Gestion des Risques et des Catastrophes
- IER** Institut d'Economie Rurale
- ITA** Institut de Technologie Alimentaire
- OCHA** United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
- OGM** Organisme Génétiquement Modifié

Vers. 11/01/2012

**ONG** Organisation Non Gouvernementale

**PAM** Programme Alimentaire Mondial

**PCAE** Programme Communal d'Action Environnementale

**PNUD** Programme des Nations Unies pour le Développement

**PTF** Partenaires techniques et financiers

**RRC** Réduction des risques de catastrophe

**SAP** Système d'Alerte Précoce

**UNDAF** United Nations Development Assistance Framework

**UNICEF** United Nations Children's Fund

**UNISDR** United Nations International Strategy for Disaster Reduction

### III. Crises et catastrophes au Mali

Au courant des récentes décennies, les incidents enregistrés suite aux catastrophes ont montré que la plupart des pays qui ne sont pas en mesure de faire face convenablement aux crises et aux aléas naturels, ou qui sont les plus fortement affectés, sont soit des pays en développement ou des pays les moins avancés. Par conséquent il apparaît nécessaire pour le Mali de porter une attention particulière sur la gestion des crises/catastrophes et la RRC.

Le Mali est régulièrement soumis à une multitude de crises/catastrophes telles que celles résultant des aléas naturels, de la pollution de l'environnement et du comportement humain tels que les accidents liés à la circulation.

Plus précisément, le Mali est vulnérable à la sécheresse, aux inondations et aux invasions acridiennes. Cette vulnérabilité est liée principalement à son enclavement au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre sept pays et son climat de type sahélien, tropical sec, présentant une grande variabilité alternant périodes sèches et pluvieuses. Elle est aussi affectée, en période de pluies, par les crues des deux grands fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents qui constituent un important réseau hydrographique avec d'immenses bassins versants que le Mali partage avec douze pays. Cette vulnérabilité liée à sa situation géographique est accentuée par des facteurs socio-économiques et environnementaux, en particulier: une économie essentiellement basée sur une agriculture pluviale, un problème d'aménagement du territoire et d'occupation des sols.

#### Catastrophes d'origine naturelle

Le Mali est exposé à plusieurs aléas naturels qui aboutissent souvent à des catastrophes qui causent des pertes matérielles et en vies humaines importantes. Le tableau 1 ci-dessous présente des statistiques limitées sur les pertes résultant des aléas naturels que le Mali a connu durant la période 1980-2010. En 30 ans (1980-2010) les catastrophes résultant des phénomènes naturels incluant la sécheresse, les inondations et les épidémies, ont affecté près de 3 millions de personnes et tué près de 3.300 personnes au Mali.

Aléas	Dates	Personnes affectées
Sécheresse	1980	1.500.000
Sécheresse	1991	302.000
Invasion acridienne	2004	+ 7 milliards de dépenses extrabudgétaires
Sécheresse	2005	1.000.000
Inondation	2007	88.255
Inondation	2010	34.352

Source: OFDA/CRED International Disaster Database Data version: v11.08

#### Les inondations

Survenant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les inondations sont généralement dues au débordement et aux crues des fleuves et cours d'eau mais aussi à la défaillance des systèmes de drainage. Elles font suite en général à de fortes précipitations et sont à la base souvent liées à une défaillance de l'aménagement du territoire et de la maîtrise de l'occupation du sol, avec une occupation non maîtrisée des bas-fonds inondables, des lits et bassins des fleuves et des cours d'eaux et de leurs affluents. Les problèmes de dégradation de l'environnement et des sols avec des érosions et des ensablements faisant suite à la déforestation et aux feux de brousse, constituent des facteurs de risques sous-jacents majeurs. Au Mali on observe des pertes en terres arables importantes de l'ordre de 6,5 tonnes/ha/an, variant de 1 tonne au Nord à plus de 10 tonnes au Sud.

Les inondations constituent le deuxième fléau qui affecte le plus les populations et infrastructures après la sécheresse. Le Mali a subi près d'une vingtaine d'inondations majeures en 30 ans (1980-2010), affectant généralement entre 10 000 et plus de 45 000 personnes à chaque événement. En 2010, les inondations ont provoqué environ 30 décès, ont affecté près de 34 500 personnes, ont détruit 7 047 habitations, ont inondé près de 6 000 ha de champs, et ont détruit des routes et des ponts. Si en 2003 les inondations ont affecté près de 10 000 personnes, en 2007 elles ont affecté près de 88 000 personnes.

Les principales zones à risques d'inondations se trouvent dans le Delta Intérieur du Niger (64 000 km<sup>2</sup>) qui est un écosystème particulier lié à l'hydrographie, s'étalant en bande le long du fleuve Niger. Outre Bamako la Capitale, les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso figurent parmi les plus exposées. En 2004, certaines régions ont été fortement touchées, notamment les régions de Koulikoro, Ségou, Tombouctou et Mopti. Les dégâts ont été très variables selon les zones. Les productions de mil, sorgho et de niébé ont été les plus touchées avec respectivement des pertes de 37 000, 9 000 et 3 000 tonnes.

### **La sécheresse et l'insécurité alimentaire**

Deux tiers du territoire du Mali sont constitués de zones désertiques (arides et semi-arides) dans le Nord, subissant une sécheresse chronique depuis 1970. Le Mali est caractérisée par une grande variabilité de température et de pluviométrie d'une région à l'autre. En temps normal, la température augmente du Sud-ouest vers le Nord-est avec des maximums pouvant atteindre ou dépasser les 45°C tandis que les minimas sont rarement en dessous de 10°C. La pluviométrie présente une diminution du Sud au Nord allant de +1000 mm par an dans la zone soudano guinéenne du Sud, à moins de 200 mm par an dans la zone saharienne du Nord. De plus, la pluviométrie présente une grande variabilité intra-annuelle se traduisant par des années de sècheresses de plus en plus fréquentes depuis 1968. En 30 ans (1980-2010), le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse. La persistance de la sécheresse a entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud du pays, mais aussi la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et marigots, particulièrement pour la riziculture. Les deux plus importants épisodes de sécheresse en 1980 et 2005 ont affecté respectivement 1,5 millions et 1 million de personnes avec des conséquences économiques importantes.

### **Les ravageurs des cultures**

Le Mali est à la fois un pays d'invasion et de développement du criquet pèlerin. Durant leurs longues périodes de développement, les criquets existent en petit nombre sans causer de

dommages. Mais dès que les conditions deviennent propices à leur reproduction, ils augmentent considérablement. Au bout de quelques mois, de grands essaims de criquets pèlerins prennent leur envol en quête de nourriture. Si l'invasion concerne tout le territoire, le développement des criquets concerne des zones spécifiques appelées « aires grégarigènes » qui sont les lieux de régénération et les espaces vitaux habituels du criquet pèlerin, à savoir principalement: l'Adrar des Iforas (région de Kidal), Timetrine (frontière avec l'Algérie), le Tamesna (frontière avec le Niger), Tombouctou Nord Est et la Vallée de Tilemsi. Le Mali a subi régulièrement des invasions acridiennes dont la plus récente et la plus grave date de 2004. L'invasion de 2004 a compromis les objectifs de production agricole de 30,2% par rapport aux prévisions et occasionné une dépense budgétaire supplémentaire de 7 milliards FCFA.

### **Les épidémies et maladies infectieuses**

Les épidémies de méningites surviennent au Mali de manière récurrente. La plus importante a eu lieu en 1996-97 et a fait plus de 42 000 cas et 4 000 décès. Récemment les situations suivantes ont été notées: 2006: 19 134 cas, 674 décès – 2007: 26 878 cas, 1 923 décès – 2008, Jusqu'à Semaine 21, 9 609 cas dont 942 décès. Les épidémies de choléra restent également une menace cyclique liée à la saison des pluies.

### **Catastrophes d'origine humaine**

Le facteur humain est déterminant dans la cause de ces catastrophes, soit de façon intentionnelle ou due à la négligence ou incivisme; ce sont: Accidents de circulation, Feux de forêts, Déforestation, Pollutions environnementales (notamment liées au transport de produits toxiques et à l'exploitation de mines d'or entre autres).

## **Résultats de l'évaluation en suivant le CAH**

**HFA 1 : Assurer que la gestion des crises/catastrophes et la RRC constituent une priorité nationale et locale basée sur un cadre institutionnel et juridique adéquat et approprié**

### **Législation nationale**

Le Mali n'a pas de législation spécifique à la RRC. Toutefois, quelques lois et décrets ont servi initialement à définir et à ensuite renforcer le rôle de la DGPC. Il y a:

L'ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998, portant création de la Direction Générale de la Protection civile, modifiée par la loi n°06-004 du 06 janvier 2006.

La loi n°06 - 004 du 06 janvier 2006, portant modification de l'ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998 portant création de la Direction Générale de la Protection Civile ratifiée par la loi n°98-057 du 17 décembre 1998.

Le Décret n°06 - 071/P-RM du 24 février 2006, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile.

L'actuelle législation nationale en matière de gestion des crises et catastrophes présente en général deux aspects: d'une part une législation régissant la DGPC axée surtout vers la réponse aux urgences, et d'autre part une législation spécifique aux secteurs tels que l'agriculture, la planification territoriale, la lutte contre les criquets Pèlerins, ou encore le Système d'Alerte Précoce (SAP) qui contribue effectivement, si on en respecte les prescriptions, à réduire les risques de catastrophes, à s'adapter aux changements climatiques et à mieux protéger l'environnement. L'analyse de la législation actuelle vis-à-vis de la RRC présente les caractéristiques générales suivantes:

- 1) La plupart des lois et décrets actuels se focalisent sur l'aspect opérationnel des secours en cas de crises ou de catastrophes et ne tiennent pas compte des mesures à prendre avant les crises/catastrophes et pour le recouvrement;
- 2) L'absence d'une législation intégrée pour faire face aux défis de la RRC,
- 3) L'absence d'articles de loi pour la mise en œuvre au Mali des conventions internationales ou régionales en la matière;
- 4) Une absence de mise à jour de certaines lois compte tenu des nouveaux engagements au niveau national, régional, et international.

Un projet de textes législatifs, en cours d'examen avant sa soumission à l'Assemblée Nationale, stipule la mise en place d'une Commission Nationale permanente de prévention, de lutte contre les calamités et d'organisation des secours. Elle sera composée de représentants de la Primature et de tous les Ministères concernés par la gestion des risques et des catastrophes (GRC) ainsi que toute personne ou organisation invitée par le président, dont la compétence, l'expérience et les moyens sont jugés nécessaires. Au niveau décentralisé, des Commissions régionales (région), locales (cercle) et communales (commune) seront mises en place. Ces Commissions serviraient également de forums de rencontres et d'échanges entre les différents intervenants à tous les niveaux, dénommés « Plateformes sur la prévention et la gestion des catastrophes ». Toutefois, il apparaît que ce projet de loi, encore très orienté vers la réponse aux urgences, a besoin d'être renforcé en matière de RRC. Afin de faciliter l'adoption d'une législation plus adaptée à la RRC, il serait important que les autorités nationales, au plus haut niveau, soient informées sur les concepts de RRC et du bénéfice économique pour le développement du pays afin qu'elles incluent systématiquement le facteur « désastre » dans la planification économique du pays. Un pas important a déjà été franchi avec la sensibilisation des parlementaires sur l'importance de la RRC.

## **Structure et Organisation**

Plusieurs institutions techniques du gouvernement contribuent à la RRC et à l'adaptation aux changements climatiques sans pour autant avoir un cadre national précis de travail pour la RRC. La liste ci-dessous mentionne quelques institutions clés:

- Le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP) évalue et suit en permanence les risques d'invasion acridienne;
- La Direction Nationale de la Météorologie évalue et suit continuellement les précipitations et les températures, et émet des prévisions, notamment par rapport aux zones exposées aux invasions de criquets, à la sécheresse et aux inondations;
- La Direction Nationale de l'Hydraulique évalue et suit le niveau des principaux fleuves et cours d'eaux à travers des observatoires;
- La Commission Nationale du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONA CILSS) ;

- L'Agence de L'Environnement et du Développement Durable (AEDD) assure la coordination des traités et conventions internationales signées par le Mali en matière de gestion de l'environnement;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) traite les questions de sécurité alimentaire;
- La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) assure la réponse aux situations d'urgences.

Les principales institutions mentionnées ci-dessus ne présentent pas de chevauchement au niveau de leurs fonctions respectives. Elles se réunissent régulièrement par exemple dans le cadre de la préparation de la saison agricole, lorsqu'il y a des risques de sécheresse ou d'invasion de criquets Pèlerins. Elles se réunissent aussi sur la demande de la protection civile pour discuter de prévention ou pour la réponse aux urgences. Toutefois, il semble qu'il manque encore un mécanisme de coordination plus formel permettant de renforcer la gestion des risques et la réponse aux urgences.

Il est constaté que l'ensemble des politiques, programmes et interventions sectoriels mis en œuvre au Mali visent principalement à protéger l'économie (basée essentiellement sur l'agriculture et la sécurité alimentaire) contre les fléaux qu'a connu le pays, et à intervenir en amont sur les causes de ces fléaux en particulier ceux liés à l'environnement. Il s'agit souvent d'actions définies et identifiées par secteur, et qui contribuent sans nul doute à la RRC, mais dont l'efficacité et la portée pourraient être limitées sans une approche plus systémique de concertation et de coordination multisectorielle.

On sait par exemple que les inondations prennent une importance grandissante dans le pays et que cela mérite donc d'être abordé avec un mécanisme institutionnel de coordination plus réactif et flexible que d'autres déjà plus rodés tels que celui de la sécurité alimentaire.

La coordination pour la RRC et la réponse aux urgences en général est assurée par la DGPC pour l'ensemble du pays. Elle fait preuve d'une volonté, d'un fort leadership et d'une maîtrise des concepts de RRC. Il est toutefois crucial que la DGPC soit mieux adaptée à l'envergure et à la nature multisectorielle, moins opérationnelle, et plus conceptuelle de sa mission de coordination de toutes les phases de la RRC, tout en maintenant/améliorant sa performance dans le domaine de la réponse aux urgences reconnue traditionnellement comme son domaine technique de prédilection.

Une Plateforme nationale et des plateformes régionales sur la prévention et la gestion des catastrophes au Mali, encore provisoires, ont été mises en place en 2005. La Plateforme nationale provisoire est coordonnée par la DGPC. Plusieurs institutions sont membres de la plateforme nationale: le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP), le Système d'Alerte Précoce (SAP) du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), la Direction Nationale de la Météorologie (DNM). De plus, les institutions suivantes viennent aussi de rejoindre la plateforme nationale provisoire: l'Institut d'Economie Rurale (IER), l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD), la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH), la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) et la Direction Nationale de l'Intérieur (DNI).

Une formation a été organisée en 2011 pour les membres de la plateforme nationale sur le rôle et responsabilités d'une plateforme nationale en RRC. Toutefois, il y a un manque de régularité dans ses activités probablement dû au manque de stratégie et d'un plan d'action national en RRC qui devraient lui servir d'outils de travail de base. Au niveau local, le



gouvernement (Bureau du Premier Ministre) a mis en place des “comités de veille” qui incluent les autorités, les services techniques et la société civile. La DGPC prévoit de désigner ces “comités de veille” comme plateformes locales (ceci se fait déjà à Kayes). Toutefois, la plupart des plateformes locales sont faites pour être opérationnelles que lorsqu’il y a des désastres. La DGPC avec son projet d’appui PRECARICA<sup>1</sup>, est actuellement en cours de renforcer les capacités de gestion et de coordination des représentants des structures composant ces Plateformes.

## **Politique et stratégie nationale en RRC**

Bien qu’il n’y ait pas encore de politique nationale générale en matière de RRC, une stratégie nationale pour la RRC a été élaborée en Juin 2010 par la DGPC et revue en Octobre 2011 lors d’un atelier national. Cette stratégie, qui n’est pas encore finalisée, devra d’abord être présentée au conseil des Ministres et ensuite soumis au parlement pour adoption. Des consultations auront ensuite lieu dans les 8 régions du pays avec les autorités locales et la société civile pour la présenter. Il sera toutefois nécessaire, suite à cette évaluation des capacités, de revoir encore une fois la stratégie avant sa soumission aux autorités nationales afin de s’assurer qu’elle est bien alignée avec le profil de risque du pays, avec ce qui se fait déjà par différents services techniques (qui malheureusement travaillent en général en silos), et avec les politiques liées au concept du genre.

En général il semble que les ONG nationales n’ont pas encore trouvé les voies et moyens pour s’engager de manière effective et permanente dans la réduction des risques et la réponse aux catastrophes. Le secteur privé au Mali joue également un rôle marginal en matière de secours d’urgence et de réhabilitation des infrastructures. Outre les gestes de solidarité spontanée aux sinistrés, les entreprises privées ne sont pas forcément sensibilisées au rôle non négligeable qu’elles ont à jouer dans la prévention. La société civile Malienne s’exprime et travaille activement à travers des structures religieuses, associatives, syndicales ou claniques. Elle apporte une contribution non négligeable dans l’accueil et l’assistance aux sinistrés en période d’urgence mais ne semble toutefois pas avoir réussi à dégager une approche participative concertée pour la RRC car n’étant pas aussi assez familière avec les concepts du risque et de la RRC en général. Les partenaires techniques et financiers internationaux interviennent essentiellement à travers des appuis financiers et techniques pour certains projets qui contribuent à la RRC, et avec des vivres et non-vivres et moyens logistiques en période d’urgence. La DGPC met en œuvre actuellement un projet de RRC en partenariat avec la coopération danoise (DANIDA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce projet inclut plusieurs activités de sensibilisation et l’élaboration de documents de planification de la RRC au Mali, notamment la stratégie nationale qui vient d’être élaborée. Plusieurs ONG internationales interviennent surtout dans l’adaptation aux changements climatiques. Elles s’intéressent de plus en plus à la RRC mais le danger reste que beaucoup de projets sont initiés sans qu’ils ne soient alignés à une politique et une stratégie nationale, ce qui permettrait d’assurer leur pérennité.

## **Allocations financières**

Le mécanisme de financement de RRC n’est pas encore suffisamment développé. Il n’y a pas de budget spécifique du gouvernement pour la RRC. Par contre, certains secteurs qui

---

<sup>1</sup> Projet de Renforcement des Capacités Nationales en vue de Réduire les Risques de Catastrophes ou Projet de Renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes.

contribuent à la RRC sont dotés de budgets souvent très importants. Par exemple, la Loi d'Orientation Agricole prévoit la mise en place d'un Fonds National de Développement Agricole d'un montant prévu de sept milliards de FCFA qui inclue une composante destinée au Fonds National des Risques et Calamités. Le Gouvernement doit d'abord opérationnaliser le Fonds National de Développement Agricole avant que les modalités de mise en œuvre du Fonds National des Risques et Calamités ne soient connues.

Il existe aussi d'autres Fonds qui contribuent à la RRC tels que: Le Fonds pour de Lutte Antiacridienne mais il ne semble couvrir uniquement que l'aspect préventif, sans mécanisme ni disposition destinés à financer la réponse en cas d'invasion acridienne; Le Fonds de Solidarité Nationale destiné exclusivement qu'à la mise en œuvre d'interventions spécifiques en matière de protection sociale; Le Fonds de Sécurité Alimentaire.

### **Recommandations HFA 1**

- Effectuer annuellement des séances de sensibilisation aux autorités nationales sur la RRC et sur l'ACC après chaque saison "à risque" afin d'obtenir un soutien pour des actions de RRC, de préparation aux urgences, et pour adapter la législation nationale en fonction des risques.
- Effectuer un inventaire complet et précis de toutes les lois actuelles des divers services techniques qui pourraient contribuer à réduire les risques de catastrophes. Revoir les Lois de certains secteurs spécifiques afin que les aspects de RRC soient actualisés. Définir ensuite quel serait le meilleur mécanisme législatif qui ferait de la RRC une priorité nationale de manière plus efficace et visible tout en intégrant les aspects de genre.
- S'assurer que la loi sur la DGPC inclut un rôle de la DGPC en matière de coordination de la plateforme nationale en DRR.
- Définir de manière officielle le rôle et les responsabilités de la plateforme nationale et des plateformes régionales sur la RRC et assurer la formation régulière de ses membres sur les concepts de RRC et ACC.
- Renforcer les capacités humaines et techniques de la DGPC à travers la création en son sein d'un bureau ou comité provisoire restreint de techniciens (3 ou 5 personnes ayant une capacité d'analyse transversale) pour une durée maximum de 1 an. Ces 3 ou 5 personnes peuvent être de diverses spécialisations et de différents services du pays.
- Ce comité (sous la supervision du Colonel Traoré) avec un équilibre en genre sera chargé de superviser et d'orienter le développement de la stratégie nationale, du plan d'action pour 5 ans et d'initier le processus d'élaboration des termes de référence pour le développement d'un cadre institutionnel adéquat (future plateforme nationale) et du cadre juridique.
- Au terme du mandat du comité, appuyer la mise en place et le renforcement des capacités du cadre institutionnel mis en place à tous les niveaux (national, régional et local)
- Ce comité assurera également les premiers pas de l'intégration de la RRC dans les programmes de développement socio-économiques à tous les niveaux administratifs.
- Elaborer une politique nationale en matière de RRC en tenant compte de ce qui est déjà fait dans d'autres secteurs tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre les criquets Pèlerins, l'ACC, etc...

- Finaliser la stratégie nationale et un plan d'action à long terme, et s'assurer que la Plateforme nationale aura pour but le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. La stratégie et le plan national en RRC devront aussi tenir compte de la stratégie nationale en matière d'ACC.
- Proposer que l'actuelle commission interministérielle sur l'ACC intègre aussi les questions de RRC et de l'Environnement.
- La création d'un 4<sup>e</sup> groupe transversal 'Adaptation au changement climatique et réduction des risques' des partenaires techniques et financiers (PTF) permettrait de mieux prendre en compte ces aspects dans l'ensemble des groupes PTF.
- Evaluer le niveau actuel de contribution du budget national aux activités de RRC dans divers secteurs et s'assurer d'un financement à hauteur de 1% du budget National pour la RRC.
- Ce comité devra aussi initier un mécanisme de financement de la RRC en s'inspirant des expériences de fonds sectoriels existants

### **HFA 2 : Identifier, évaluer et suivre les différents risques de catastrophes et renforcer les systèmes d'alerte précoce**

Il y a une grande variation dans la capacité des différents bureaux et agences techniques du gouvernement à saisir les données importantes sur le risque et qui permettrait de contribuer à l'élaboration d'un bon profil de risques du pays. Toutefois, il faut noter un fait très positif: un profil de risque vis-à-vis du changement climatique au Mali a été élaboré en collaboration avec GIZ (Coopération Allemande).

La Direction nationale de la météorologie a beaucoup développé ses capacités à produire de l'information au cours des dernières années. Elle dispose de 18 stations synoptiques (dont certaines depuis 1895), 50 postes agro-climatologiques et plus de 200 postes pluviométriques. Il faudrait toutefois 6 à 7 stations de plus afin de couvrir tout le territoire, et aussi des ressources pour la maintenance des stations. Elle a fait beaucoup de progrès dans le suivi des mesures permettant de générer de l'information importante pour la sécurité alimentaire. Elle participe depuis 1980 à un groupe de travail multidisciplinaire sur la sécurité alimentaire qui se tient de Mai à Octobre où elle partage ses informations et données diverses telles que les possibilités de déficits de pluie, ou les possibilités d'inondations (en collaboration avec le comité national de veille sur les inondations). En collaboration avec les paysans, elle a établi un système de remontée d'information jusqu'au siège à Bamako sur la pluviométrie locale afin de la comparer à ces prévisions. Des institutions régionales telles que Agrymet, Fewnet, Acmad fournissent aussi des données météorologiques sur les court/moyen termes au Ministère de l'Agriculture par exemple. Il semble qu'il reste beaucoup à faire encore sur la fiabilité des prévisions (les prévisions donnaient une bonne saison des pluies pour 2011 et ce ne fut pas le cas).

La Direction de la météorologie considère qu'elle fournit assez d'informations utiles aux autorités nationales et ce à plusieurs niveaux. Elle possède au sein de ses bureaux une station radio/TV qui émet des bulletins journaliers sur la situation météorologique dans le pays. La direction nationale mène aussi des études mais il faut payer pour en obtenir les résultats. Elle reconnaît toutefois que les récipiendaires de l'information ne savent pas toujours bien l'interpréter et l'utiliser pour les décisions importantes. En général, la Direction de la météo dit manquer de personnel, mais aussi de personnel qualifié surtout dans les régions. De nouvelles techniques apparaissent et il y a besoin de les acquérir et de mieux former le personnel.

La Division des Eaux de la Direction Nationale de l'Hydraulique compte sur une centaine de stations hydrauliques. La plupart fonctionnent manuellement, quelques-unes sont automatiques. La limitation du système actuel de mesure reste que les stations hydrauliques ne sont installées que le long des grands fleuves et de leurs affluents; il n'y a pas d'engins de mesure pour les rivières. Il y a ensuite l'entretien des stations hydrauliques qui cause un souci car il n'y a qu'une seule personne assez compétente pour effectuer ce travail. Il a aussi un grand besoin à sensibiliser les populations locales sur l'importance et l'utilité des appareils afin de limiter les actes de vandalisme sur les appareils. La Division des Eaux a les capacités de collecter les données, de les analyser de manière limitée, et de les publier à travers des bulletins hebdomadaires et mensuels, etc. Sa base de données est disponible à toutes personnes ou institutions intéressées. Elle envoie aussi ses données à divers structures techniques concernées telles que le Ministère de l'Agriculture. Elle entre en collaboration étroite avec la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat seulement en cas d'alerte sur le niveau des eaux mais pas dans les phases de planification urbaine. La Division des Eaux participe aussi aux différentes réunions organisées par les divers secteurs techniques lorsqu'il faut se préparer à faire face à différents risques saisonniers tels que la sécheresse et les inondations. La Division des Eaux va initier un projet de création d'une base de données sur les inondations. Elle ne sait pas encore dire si cette base de données sera en convergence avec les bases de données de la DGPC et autres services techniques du gouvernement.

L'institut géographique du Mali fournit surtout un service de cartographie. Elle produit des cartes spécifiques en fonction des demandes (vient d'effectuer une carte sur les zones sensibles aux pesticides tout en profitant d'y intégrer de l'information sur 8 thèmes différents). Ce service estime qu'elle pourrait plus contribuer à illustrer l'information sur le risque de manière simple à lire et à interpréter. Toutefois, les différents services techniques du pays ne sont pas très enclins à partager leurs informations malgré que ceci soit clairement inscrit dans la politique nationale de gestion de l'information géographique. Le service considère que si cette politique nationale était respectée, il y aurait assez d'information pour créer un vrai observatoire du risque. L'institut dit manquer aussi d'outils qui pourraient permettre par exemple la production de cartes à l'échelle 50 millièmes comparé aux 200 millièmes qui est l'actuel outil disponible. Un outil à 5 millièmes permettrait même de pouvoir prévoir les possibles zones d'inondation. Enfin, le service déplore son manque de moyens à pouvoir produire des cartes de manière rapide dès qu'une catastrophe naturelle survient afin de mieux faciliter les opérations de secours.

La Croix Rouge Malienne (CRM) a conduit des évaluations de vulnérabilités et de capacités des populations concernant les désastres dans 5 régions/8 (seules les trois régions dans le Nord n'ont pas été couvertes) après avoir formé des volontaires locaux. Les évaluations, faites entièrement avec la participation des communautés, ont permis d'identifier des risques auxquels elles font face, leurs capacités à y faire face, et les appuis supplémentaires nécessaires. Les résultats ont servi à élaborer des programmes de développement pour les communautés. Les programmes de la CRM en matière de RRC sont avant tout réalisés au niveau des communautés pour le renforcement des capacités à la réponse aux urgences.

A travers le projet PRECARICA soutenu par le PNUD et la coopération Danoise, un outil appelé FICAR (fiche d'identification communale d'analyse des risques) a été créé et utilisé au niveau des communautés afin d'identifier les potentiels fléaux auxquels ils pourraient faire face. Des ateliers de formation à son utilisation ont eu lieu à Mopti et Koulikoro. Ce questionnaire à choix de OUI ou NON ne permet toutefois pas une analyse réelle du niveau d'exposition des populations et des infrastructures aux fléaux et à leurs divers niveaux d'intensité. Cet exercice a aussi démontré que la notion de risque n'est en général pas comprise tant par les autorités, leurs techniciens et les populations locales. Ceux/celles qui

ont été formés par la DGPC à mieux comprendre les concepts du risque n'organisent pas de séances de restitutions lorsqu'ils retournent dans leur localité.

Au niveau de la direction nationale de l'aménagement du territoire, et aussi de la direction de l'urbanisme, il y a une compréhension des concepts du risque. Malgré que le cadre juridique en place pour l'aménagement du territoire et de l'urbanisme permette d'éviter l'exposition des populations et infrastructures aux inondations, il y a un certain laxisme en matière de respect des lois. Aussi, il n'y a pas encore assez d'outils techniques qui permettraient de mesurer les risques et d'informer à temps les populations. Ces deux directions ont toujours du mal à emmener les différents services techniques à partager les données afin que celles-ci soient prises en compte dans les différents plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il y a un réel besoin que les autorités nationales s'engagent à ce qu'un mécanisme de transfert de données vers ses deux services clés soit assuré.

En général, on constate que les différents services techniques ne sont pas très au courant de tous les types d'information qui sont ou peuvent être générés par ses différents services et de l'utilité de ces informations pour leurs services respectifs. Il y a un vrai besoin de renforcer la collaboration entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services. Il y a un vrai et urgent besoin de formation du personnel sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de la transmettre aux autorités de manière compréhensible, et d'utiliser l'information dans la planification.

Il semble aussi qu'il n'y ait pas de mécanismes permettant la saisie systématique de tous les désastres et des dommages encourus au courant des années passées dans une base de données. Il y a eu une tentative en 2009 de regrouper toutes les informations sur l'historique des désastres au Mali avec la méthodologie DESINVINTAR. Deux consultants avaient été engagés pour la récolte de données auprès de toutes les institutions techniques du Mali qui pourraient fournir des informations sur les désastres passés et leurs statistiques, et de pouvoir potentiellement en évaluer les coûts des pertes et dommages. Ce travail avait débuté en collaboration avec le SAP qui lui détient certaines informations. Tout ceci traîne depuis 4 années sans résultats. On sent un certain découragement qui risque bientôt d'enterrer ce projet qui reste nécessaire. Sans la capacité de produire régulièrement ce type d'étude, il sera difficile de pouvoir sensibiliser les autorités nationales à l'importance d'introduire systématiquement le facteur/donnée « désastres » dans la planification économique nationale.

Il n'y a pas non plus de dépositaire central pour toutes les données sur les risques. Il semble que le SAP aurait été pressenti pour héberger l'observatoire du risque au Mali. Toutefois il n'y a encore aucune décision sur « qui » pourrait héberger l'observatoire. Il y a le nouveau projet ILWA qui planifie d'installer un GIS système. Ce projet planifie aussi d'arriver à un accord national pour le partage d'information sur le risque par toutes institutions techniques nationales. Beaucoup estime que cela va être difficile à obtenir car l'information n'est pas aisément partagée par les techniciens qui souvent considèrent que la centralisation de l'information au sein d'une institution donnerait un pouvoir de regard et de contrôle à cette institution vis-à-vis des autres. Il est pour le moment clair qu'en matière d'information sur les risques de catastrophes, tout le monde travaille plus ou moins en silo. Participer à des réunions ne veut pas nécessairement dire coordination qui implique le partage d'information avec les autres.

## **Systemes d'alerte**

En matière d'alerte précoce, il faut noter que pas mal d'efforts sont faits, surtout concernant la sécurité alimentaire due aux sécheresses que le Mali a régulièrement affronté. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Système d'Alerte Précoce (SAP) est chargé de la gestion de l'alerte. Le SAP est composé d'un représentant au niveau national et de 10 personnes au siège qui ont différentes spécialisations (économie, médecine, biologie, géographie, agronomie). Le SAP a développé un questionnaire qui est utilisé pour compiler chaque mois des données au niveau des communes sur divers éléments tels que la pluviométrie, les crues des fleuves, les prédateurs, les campagnes agricoles, l'élevage et la pêche, les prix sur les marchés, les migrations de populations, leurs habitudes et réserves alimentaires, ainsi que leur état de santé. Ces données sont collectées par les différents services techniques de l'Etat établis dans les communes. L'information est ensuite envoyée par les Préfets aux Chefs de cercles qui les envoient au niveau régional pour être validée. Une fois validée au niveau régional, elle est transmise au siège du SAP à Bamako qui produit une synthèse nationale avec la participation des différents acteurs nationaux et internationaux. Le SAP produit des bulletins mensuels et effectue deux fois par année une analyse des informations (un rapport provisoire est publié en Octobre, et le rapport final en février). Les bulletins d'information sont disponibles pour les autorités et pour le public sur le site internet de la SAP ([www.sapmali.net](http://www.sapmali.net)). Il y a des émissions de télévision et radio presque journalières développées en commun par la DGPC, les services de la météo et le SAP, surtout à l'approche des saisons de pluies pour informer et sensibiliser les populations locales. Les services de l'Hydraulique et les services de lutte contre les criquets pèlerins participent aussi à ces programmes. Ces programmes sont aussi repris par les radios au niveau local. Toutefois, en matière de sécurité alimentaire au niveau des villes, il y a un gros déficit dans le domaine de la récolte des données.

Le SAP dispose d'une base de données accessible à toute personne et organisation, mais elle n'est reliée à aucun autre système de données. Il n'y a aussi pas de mécanisme systématique de partage d'information ou d'échange entre les représentants des SAP des autres pays de la région.

Le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP) évalue et suit en permanence les risques d'invasion acridienne. Avec des équipements modernes, tels que l'utilisation de radar et des techniques de transmission avancées, combinées avec la surveillance des agents dans la base et les points d'appuis sur terrain, et la contribution de la population à travers les brigades de veille acridienne, le CNLCP assure une surveillance en temps réel, permanente de la menace acridienne.

Il reste donc beaucoup à faire concernant l'alerte pour les inondations. Le risque d'inondations est un élément pour lequel un système d'alerte plus développé devrait être mis en place.

### **Recommandations HFA 2 :**

- Identifier toute institution sensée générer de l'information sur le risque et former leurs techniciens sur une méthodologie d'identification des risques.
- Effectuer une évaluation des risques au Mali et produire le « Profile de risques au Mali »
- Renforcer les services de la cartographie afin qu'ils puissent produire une cartographie des risques très précise qui va au-delà d'une simple cartographie des fléaux.
- Créer un mécanisme qui assure que l'évaluation des risques et les cartes des aléas/risques (surtout pour les grandes villes avec des installations vulnérables) soient disponibles aux preneurs de décision et aux planificateurs dans tous les secteurs du développement.

- Renforcer le système de collecte de l'information sur les catastrophes passées et leurs bilans de pertes en complétant le travail qui a été initié avec DESINVINTAR quitte à utiliser une autre méthodologie (GRIP).
- Renforcer certaines institutions techniques en instruments modernes qui permettent de générer de l'information utilisée sur le risque (GIS, stations météo, service de l'hydraulique, etc.)
- Faire la promotion d'échange d'information. Le comité provisoire qui est proposé en (1) aura la charge de fédérer tous les systèmes d'information existants.
- Créer l'Observatoire national du risque (à définir qui l'abritera) qui centralisera l'information sur les risques transmis par toutes les différentes institutions techniques du pays.
- Organiser un réseau régional d'échange d'informations et expériences entre les SAPs au niveau sous régional.
- Développer un système d'alerte précoce sur les inondations avec des indicateurs appropriés
- En collaboration avec différents ministères, renforcer les systèmes d'alerte existants et établir un système pour les inondations.

### **HFA 3 : Exploiter les connaissances, les innovations technologiques et l'éducation pour le développement d'une culture de sûreté et de résilience et une orientation nationale à tous les niveaux de gestion des crises/catastrophes et de la RRC**

La DGPC a organisé en 2009 des ateliers de formation sur les concepts de RRC pour les Secrétaires généraux des Ministères et pour 120 parlementaires. Des formations ont ensuite été organisées dans chacune des 8 régions administratives du Pays pour les autorités locales (Maire, préfets, chefs de cercles, etc.), le personnel des différents services techniques du gouvernement, et la société civile (Croix-Rouge, ONG, associations des femmes et des jeunes, etc.). Des activités sont aussi menées depuis quelques années durant la journée internationale de la RRC le 13 Octobre.

Il y a au Mali plusieurs projets en cours en matière de RRC et de l'adaptation aux CC alors que ni les autorités ministérielles et leurs techniciens ne comprennent assez bien les concepts de la RRC et du CC. On peut donc se poser des questions sur la pérennité de certains projets en RRC si les concepts ne sont pas compris dès le départ, d'autant plus que la RRC ne peut être conduite sur de courts projets mais sur le long terme. Pour les autorités nationales, les techniciens et autres professionnels devant être impliqués dans le domaine de la gestion des risques, il y a un vrai problème de « terminologie » en RRC. Il est nécessaire de diffuser une terminologie commune. Il est aussi très important que tous les acteurs mentionnés ci-dessus comprennent bien les concepts liés à la RRC (et à l'adaptation aux changements climatiques) afin que tous comprennent les projets dans ce domaine qui sont proposés par divers ONG et organisations internationales. Toutefois, il est nécessaire de former plus de formateurs au sein de la DGPC afin que ces formations diverses soient régulièrement conduites suivant une stratégie de formation continue des populations et autorités. En plus, il y a aussi lieu de s'assurer que les personnes formées soient emmenées à plus souvent restituer au niveau local ce qu'ils ont appris au cours des formations régionales et nationales.

En raison du rôle central joué par les Maires dans la mise en œuvre et du suivi des plans généraux d'urbanisation et des plans sectoriels d'urbanisation des villes, il y a un besoin de les sensibiliser sur le risque urbain, sur l'importance des codes de construction, et sur la RRC en général.

La sécheresse et ses récurrentes périodes de famine et les infestations de criquets pèlerins font partie de la vie courante des Maliens. Les populations ont appris à percevoir divers signes de famine et ont donc développé tant bien que mal des mécanismes de survie qui ont plus ou moins fonctionné selon l'intensité de la sécheresse. Ceci a graduellement créé une sorte de résilience silencieuse, presque innée sur des générations, et qui permet aux maliens et aux sahéliens en général de s'habituer et à s'adapter à ce danger constant. Lorsqu'on parle de renforcer la notion/culture du risque dans les mentalités en général, cette notion est permanente dans l'esprit des populations même si elle n'est pas souvent exprimée à haute voix pour nous garantir effectivement que la notion du risque est ancrée dans les esprits.

Il y a en général, au sein des populations, une compréhension très faible des concepts liés aux risques pour les inondations et comment les atténuer. En ce qui concerne les inondations qui sont le deuxième fléau du pays, il demeure toutefois que là il y a encore beaucoup à faire en matière de sensibilisation. Le manque de pluies au cours des dernières décennies a réduit au sein de la population la perception du risque potentiel d'inondations. Par conséquent, de nombreuses maisons ont été construites dans des zones inondables, tout au long des lits de rivières pendant les longues années de sécheresse. La direction de la météorologie organise de temps en temps des séances de formation au public sur les risques potentiels à s'installer dans certaines zones.

Il y a aussi un manque de connaissance et de conscience au sein des populations locales concernant les conséquences désastreuses que certaines pratiques courantes et traditionnelles peuvent avoir. Dans le cas des feux de brousse par exemple, la pratique est liée au gain personnel immédiat sans tenir compte de conséquences qui touchent la collectivité et même les écosystèmes dont dépend la vie de la collectivité.

En général, un grand avantage est qu'il est assez facile au Mali de faire participer les populations à des activités communautaires tant qu'il n'y a pas besoin de leur demander une contribution financière de leur part. Toutefois, le Mali est un vaste pays et il devient de plus en plus difficile d'obtenir que des techniciens se déplacent dans les zones rurales afin de travailler directement avec les populations locales.

La prévention et la notion de risque de désastres ne fait pas partie du curriculum scolaire au Mali et il n'y a pas encore eu réflexion sur l'insertion de la prévention des risques dans le curriculum. Les enseignants n'ont pas non plus reçu une formation dans ce domaine. Par contre le curriculum peut être révisé à tout moment ce qui donne l'espoir de pouvoir un jour voir un sujet sur la RRC à l'école primaire et secondaire. Tant qu'au niveau national il n'y a pas une prise de conscience plus poussée sur les risques de catastrophe, on ne pensera pas à intégrer le développement d'une culture de gestion du risque au niveau académique. Beaucoup sont de l'avis que le retour à l'ancien système des cours d'éducation civique, qui inclurait les concepts du risque, soit souhaitable.

Au niveau de l'éducation nationale, dans le cadre du programme de coopération Mali UNICEF, un atelier de renforcement des capacités des acteurs humanitaires incluant une trentaine d'agents des Directions Nationales du département ainsi que des agents de la protection civile, des agences des Nations Unies et ceux de la société civile. Cet atelier a permis à ces acteurs de maîtriser les connaissances et les techniques de l'éducation en situation d'urgence (préparation, réponses et relèvement dans une approche participative).

Un mécanisme de coordination et de suivi a été adopté et un point focal Education en Situation d'Urgence a été nommé en la personne de Oumou TRAORE, agent de La direction de l'enseignement fondamental pour assurer le suivi de l'intégration de l'éducation en



situation d'urgence dans les planifications, politiques et budgets nationaux du Ministère de l'Education. Cette intégration n'est pas encore effective étant donné que le PISE (programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education) est revu tous les 3 ans pour la mise en œuvre du PRODEC (Programme Décennal de développement de l'Education).

Des formations similaires ont eu lieu dans les régions de Mopti, Ségou, Kayes et Koulikoro en faveur des agents des Académies, des Centres d'Animation Pédagogique et des Directeurs d'Ecoles en vue d'une appropriation des normes INEE.

Les programmes scolaires incluent des aperçus sur la prévention du VIH/SIDA (il existe une cellule sectorielle), la lutte contre les feux de brousse, la promotion de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement. Les mesures de prévention des épidémies et des bonnes pratiques sont enseignées à travers les modules de compétences de vie. Il existe un programme de santé scolaire dont la politique a été récemment révisée et sera prochainement adoptée. La protection des élèves dans l'environnement scolaire en est une des priorités.

### **Recommandations HFA 3 :**

- Développer une stratégie nationale de l'information sur les risques de désastres à tous les niveaux.
- Renforcer la sensibilisation en matière de RRC des preneurs de décisions (niveau ministériel).
- Systématiser les campagnes auprès des communautés et des médias (TV, Radios, Journaux) pour les sensibiliser aux comportements qui peuvent créer du risque.
- Assurer une formation annuelle aux Maires des villes et aux membres de leurs services techniques sur le risque en milieu urbain/local. Ceci donnerait aussi la possibilité aux villes de s'inscrire à la campagne de l'ISDR.
- Introduire les notions de risques de catastrophes et de l'ACC dans les cycles scolaires, notamment dans le cadre des cours de géographie, biologie ou sciences de l'environnement.
- En collaboration avec la Direction de la recherche scientifique et technique, s'assurer que des études scientifiques sur la RRC et de l'ACC soient parmi les sujets qui sont annuellement soutenus financièrement par l'Etat.

### **HFA 4 : Réduire les facteurs de risques sous – jacents**

Vaste pays du Sahel avec une superficie totale d'environ 1 241 238 km<sup>2</sup>, le Mali est exposé à plusieurs aléas naturels, mais est particulièrement vulnérable à la sécheresse, à l'invasion acridienne, aux épidémies et aux inondations.

Sa vulnérabilité est liée principalement à son enclavement au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre sept pays et son climat de type sahélien, tropical sec, présentant une grande variabilité alternant périodes de sécheresse et pluviosité abondante. Mais également à l'existence d'un important réseau hydrographique composé par les deux grands fleuves Niger et Sénégal avec leurs affluents, inscrits dans d'immenses bassins versants.

Cette vulnérabilité physique est amplifiée par des facteurs socio-économiques et environnementaux comme:

- Une économie basée principalement sur l'agriculture tributaire d'une pluviométrie capricieuse et qui contribue pour 50% au Produit National Brut (PNB)<sup>2</sup> ; à 40% du PIB et pratiquée par 70% des populations vivant en milieu rural<sup>3</sup> ;
- Une pauvreté des populations bien marquée avec un revenu annuel par habitant estimé à 380 dollars US (en 2007). Le Mali est classé 175 sur 177 pays pour l'Index de Développement Humain du PNUD (en 2006)<sup>4</sup> ;
- Une défaillance de l'aménagement du territoire qui favorise l'installation des populations dans les zones inondables constituées par les bassins ou les lits des fleuves et des cours d'eaux. En effet, une croissance démographique assez forte et l'urbanisation rapide aboutissent à l'installation des familles à bas revenu, des pauvres du milieu rural et du milieu urbain, dans des zones dangereuses exposées aux inondations ou à d'autres aléas ;
- Une dégradation accentuée de l'environnement et des sols. En effet la dégradation de l'environnement constitue à la fois un risque majeur et un facteur de vulnérabilité. La déforestation, et les mauvaises techniques d'utilisation des terres créent des conditions précaires qui multiplient les effets des catastrophes ;
- On remarque aussi une pollution croissante du fleuve Niger qui constitue une source de revenu économique très importante pour plusieurs pays voisins ;
- Dans certaines localités, les infrastructures (routes bitumées, barrages...) peuvent constituer des facteurs de vulnérabilité importants pour certains types d'aléas comme les inondations et les accidents de routes ;
- Un faible taux d'alphabétisation des populations jeunes rurales et même citadines.

A l'image d'autres pays sahéliens, le Mali a fait de la lutte contre la pauvreté une politique nationale de développement économique, social et culturel. L'objectif principal du CSCR est le maintien des équilibres macroéconomiques et budgétaires en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne, des objectifs sectoriels et globaux. Les deux (02) objectifs spécifiques du CSCR sont l'accélération de la croissance économique de 7% par an sur la période 2007-2011 et l'amélioration du bien-être des populations maliennes. L'analyse de ce document unique cadre de référence pour le développement du Mali, montre que les aspects prévention et gestion des catastrophes des programmes et projets constituent les toutes dernières préoccupations s'ils ne sont pas laissés pour compte, alors que le Mali est un pays dont l'économie est très dépendante des aléas climatiques/naturels.

La plupart des politiques sectorielles ne prennent pas en compte de façon explicite la complexité des relations entre les aléas climatiques/naturels et les actions économiques, sociales et culturelles. Dans la formulation des plans et programmes et le calcul de leurs coûts, les actions de RRC ne bénéficient guère d'attention particulière sinon pour chercher des palliatifs et non des réponses aux préoccupations environnementales.

---

<sup>2</sup> Source : « PANA ou Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques – Juillet 2007 ».

<sup>3</sup> Document "Appui de la Banque Mondiale aux efforts de Développement du Mali" - Ministère de l'Economie et des Finances et Bureau de la Banque Mondiale.

<sup>4</sup> CAS World Bank : 2007-2011.

La Gestion des risques et des catastrophes et la Protection civile constituent des priorités énoncées mais peu visibles dans le CSCRP (2007-2011). Elles ne sont pas une orientation stratégique ni un secteur prioritaire ni une question transversale à part entière du CSCRP, mais elles constituent des axes stratégiques faisant partie de la question transversale « Paix et Sécurité ». Parmi ces axes figurent ainsi notamment: le renforcement de la stratégie de gestion des catastrophes; le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et de protection civile; la mise en place d'une véritable gouvernance de la sécurité intérieure et de la protection civile; le renforcement de la prévention et de la gestion des conflits communautaires. Mais, l'intégration systématique de la réduction des risques de catastrophes dans la planification et la mise en œuvre des secteurs prioritaires du CSCRP n'y est pas stipulée clairement.

Le PNUD (en collaboration avec le DANIDA et le FEM) est le principal acteur parmi les agences du système des Nations Unies dans le domaine spécifique de la Gestion des risques et des catastrophes. La gestion des risques et des catastrophes constitue une intervention prioritaire prévue dans l'UNDAF du Mali (2008-2012). Elle fait partie du résultat UNDAF numéro 4 «Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de services d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois », dans le Résultat des Programmes de Pays «Le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé ». Le Système des Nations Unies prévoit notamment de mettre en œuvre des interventions qui concernent le renforcement et l'opérationnalisation d'un système d'alerte précoce permettant de suivre la situation alimentaire et d'avertir à temps en cas de crise.

Les autres acteurs sont plus engagés dans l'adaptation au changement climatique et la réduction sectorielle des risques de catastrophes, principalement dans les secteurs suivants: environnement, gestion durable des ressources naturelles (sols, terres, forêts, eau), développement rural et sécurité alimentaire.

### **Les aspects environnementaux**

L'environnement est un élément clé de la stratégie nationale pour le développement durable. Il y a une politique nationale en matière de protection de l'environnement et dont certains aspects contribuent à la RRC. Il existe aussi le PCAE qui est un outil permettant l'intégration des aspects de protection de l'environnement dans la planification du développement. Toutefois, il semble qu'en pratique cet outil est plus perçu comme un moyen de sensibilisation que pour un vrai exercice de planification. Il s'en suit que très peu de personnel technique sache comment intégrer les aspects de protection de l'environnement dans leurs plans. En plus, il y a souvent des réticences au niveau de différents secteurs du développement à systématiquement intégrer les aspects de protection de l'environnement car cela implique aussi un rehaussement des budgets annuels qui sont déjà difficiles à couvrir. A noter aussi qu'il n'y a pas de plan de contingence pour les catastrophes liées à l'environnement.

Un des dangers majeurs pour l'environnement semble être l'usage excessif des engrais dans l'agriculture. En plus, les paysans ne sont pas assez éduqués afin de distinguer parmi les différents types d'engrais et donc on mélange tout et on ne respecte pas non plus les règles d'usage. La règle est que : « Si le voisin utilise, je dois donc le faire ». Aujourd'hui, nul ne semble vraiment savoir quelles sont les conséquences de l'utilisation de plusieurs de ces engrais qui ne font pas aussi l'objet de surveillance à l'import par rapport à leur qualité. Un problème à prendre en considération est la pratique des populations qui exacerbent les problèmes environnementaux. Par exemple l'usage du bois pour le réchauffement et pour

produire le charbon nuit à l'environnement car les arbres ne sont pas replantés. Un problème parallèle est que dans les secteurs techniques les questions de l'environnement ne sont pas prioritaires.

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances est aussi le point focal pour les conventions internationales pour l'environnement (Convention de Bale, Stockholm, Bamako). La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances a des capacités techniques et le mandat pour faire des études environnementales et du sous-sol. En cas de catastrophe, la Direction fait une évaluation des besoins en matière d'assainissement pour éviter ou diminuer la pollution, mais la réponse en elle-même à ces besoins est de la responsabilité des ministères et services concernés. La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances participe au développement et à la validation du Schéma directeur de la planification du territoire et est aussi chargée de valider chaque demande de permis de construction. La Direction a le pouvoir d'interroger les Maires sur les permis de construction. En matière de réduction des risques, la Direction est chargée de l'assainissement et de l'entretien des canaux et berges dans les villes ainsi que de la gestion des pesticides périmés. Dans la plupart des villes, les canaux sont bouchés et empêchent l'évacuation des eaux.

Dans le cas de la pollution les aléas/secteurs de risque sont constitués par: les inondations urbaines, les accidents de transports du pétrole et hydrocarbures, le secteur minier et l'utilisation de substances polluantes et la gestion des pesticides obsolètes. Un problème important au Mali est l'utilisation intensive des pesticides. Il y a actuellement 1100 MT de pesticides dans la nature sur 267 sites. Ces pesticides sont utilisés contre les insectes, surtout dans la lutte contre les criquets pèlerins. Le problème est que dès qu'il y a des alertes de possibles infestations d'acridiens le Mali reçoit en donation mais aussi les commerçants importent les pesticides qui ont une durée de vie d'environ 2 ans. Beaucoup de dons arrivent en étant proche de la date de péremption. Il y a donc un problème de traitement des surplus non utilisés mais aussi un besoin actuel de faire le ménage sur les 267 sites car il y a eu une sur-utilisation. En plus, ceux qui les vendent sur le marché ne connaissent pas vraiment les produits et ne sont pas formés à leur utilisation et manipulation. Ceci a un impact énorme sur l'environnement et il semble que l'on n'a pas une idée claire sur l'impact actuel. Un projet de la BM est en cours afin de procéder au nettoyage des terres de ces pesticides sur tout le territoire du Mali.

L'avancée du sable du désert qui réduit les terres agricoles est un problème réel. On estime que dans le Sahel le désert avance de 5 km par an. Le manque d'information aux populations sur la nature, les endroits précis, et la vitesse de l'avancée du désert, ainsi que le caractère extensif de l'agriculture, font que les populations, afin de maintenir le même niveau de production agricole, plantent sur de plus vastes surfaces en utilisant beaucoup plus d'engrais, ce qui conduit à une perte énorme de ressources qui auraient pu être réaffectées à une reconversion vers une autre activité économique ou à un capital d'investissement dans une autre région. Il y a toutefois plusieurs projets de lutte contre la désertification initiés depuis des décennies au Mali, surtout dans les régions de Gao et Tombouctou. Le GVT du Mali prévoit un nouveau projet de reboisement de 100,000 Ha, ce qui est considéré comme très ambitieux et prendra plusieurs années. Toutefois un problème subsiste à savoir que le bois reste la matière la plus utilisée pour cuisiner.

## **Les aspects socio-économiques**

En matière d'agriculture, et afin de réduire la vulnérabilité des agriculteurs, la direction de la météo, en collaboration avec l'institut de développement rural, a mis en place un programme de formation aux agriculteurs depuis 1982 sur la « lecture de la pluviométrie », accompagné d'un système d'information par radio sur la pluviométrie. En fonction de la pluviométrie et de l'information par radio, ils savent apprécier la période idoine pour les semis en fonction de l'espèce variétale, de la quantité de pluie utile et de la zone agro-géographique. La direction de la météo a même inventé un appareil de mesure de la pluviométrie à bon marché (13,000 CFA/30 USD) qu'une bonne partie des paysans ont installé sur leurs terres. Il y a actuellement un projet pilote d'adaptation aux changements climatiques dans 6 communes. Il y a semble-t-il aussi un besoin urgent d'axer la recherche sur de nouvelles variétés pour l'agriculture à cause du changement climatique. Il y a une réduction de la pluviométrie d'environ 25% comparé à la normale d'une saison des pluies et les cycles des cultures semblent devenir plus courts. Et même si la pluviométrie est bonne en certaines années il y a des poches de sécheresse qui apparaissent chaque année. Afin d'atténuer l'effet néfaste des pauses pluviométriques trop longues sur le cycle végétatif des plantes cultivées, le Mali s'est aussi doté de la capacité de provoquer artificiellement des pluies (jusqu'à 42% de pluie comparée à la normale) avec 4 radars installés à Bamako et deux avions. Ceci conduit à une production de 1,9 mètre de niveau d'eau supplémentaire dans les barrages d'eau.

Le gouvernement a élaboré en 2006 sa nouvelle loi sur l'orientation agricole dont l'objectif est la modernisation, l'intensification et la diversification de l'agriculture, afin d'assurer une autosuffisance alimentaire et une exposition moindre aux hausses soudaines et brutales des prix des denrées alimentaires au niveau international. La Loi a aussi été créée en tenant compte des risques qui existent dans le pays et des textes mentionnent la mise en place de moyens pour la RRC agricoles. L'article 60 de la LOA institue « un régime d'assurance agricole correspondant aux besoins des exploitations familiales ». Deux projets pilotes sur l'assurance agricole ont été initiés et devraient servir à finaliser la réglementation sur le régime d'assurance agricole. Les deux projets se focalisent sur l'agriculture industrielle mais avec deux mécanismes différents. Dans le cas du projet pilote sur le maïs, l'assureur PlaNet Garantie (filiale du Groupe PlaNet Finance consacrée à la micro assurance) apporte un soutien dans l'analyse des risques basée sur l'indice climatique alors que l'Assureur Allianz met en place un système de cotisation à travers la BNDA. Le deuxième projet pilote concerne le coton avec la CMDT (Compagnie malienne pour le développement du textile) comme partenaire principal et qui utilise l'indice de rendement moyen par zone agricole pour le calcul du risque tandis que l'assureur est le CSEO (micro-finance). Les deux projets ont bien été accueillis par les populations locales. Ces projets sont au stade d'évaluation et un débat est déjà lancé sur une possible part de subvention de l'Etat. En 2009, le PNUD et la Direction de l'agriculture ont initié un projet pilote qui consiste à étudier les effets du changement climatique dans 6 communes du pays (en commençant par des formations sur les concepts de CC). Il a déjà des petits projets d'irrigation et de bassins de rétention d'eau afin de faciliter la production alimentaire des populations locales. Des solutions d'adaptation devront être proposées bientôt et le projet ensuite élargi à l'ensemble du pays. Au total, 166 communes considérées comme plus vulnérables ont été identifiées suites aux informations issues de divers secteurs techniques. Un nouveau plan d'action pour l'agriculture doit aussi être élaboré en Novembre 2011 et la Direction nationale de l'agriculture demande de l'aide technique afin de mieux assurer l'intégration des concepts de RRC et d'adaptation aux changements climatiques dans son plan.

L'Institut Economie Rurale est principalement chargé de la recherche dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts, la sécurité alimentaire. Afin de continuer à assurer son autosuffisance en alimentaire, des recherches sont en cours afin de développer au Mali même des semences hybrides de maïs adaptés au Mali (les OGM sont interdits au Mali).

Les fréquents feux de brousse constituent un réel danger dans la partie Sud du Mali. Le problème reste que l'usage des feux de brousse fait partie des « outils » de survie des populations. La chasse permet d'obtenir de la viande et pour cela les hautes herbes sont à éliminer. Les éleveurs brûlent des terres afin de nourrir le bétail avec l'herbe fraîche qui repousse car celle-ci contient plus de liquide et plus de vitamines qui facilitent la production de lait. Le feu est souvent utilisé contre les abeilles dans la récolte du miel. Enfin, défricher la terre sans outils modernes est très dur et donc les feux font le travail beaucoup plus vite. Cet « outil » de survie est donc considéré comme un élément sensible en matière de réglementation et même la loi permet son utilisation mais avec des critères stricts qui ne sont pas vraiment respectés. L'usage des feux de brousse est réglementé par une loi adoptée en 1968 puis révisée en 1978 (Code du Feu) et 1995, et la loi de 1995 reconduite encore en 2010. La loi permet dans chaque région, selon un certain niveau de pluviométrie requis, d'autoriser la population à utiliser les feux de brousse. Toutefois, la pratique se fait maintenant toute l'année et les paysans ne sont pas toujours bien formés à l'utilisation de cette technique et ceci cause de vrais dégâts environnementaux tels que la destruction d'importants écosystèmes.

Le fleuve Niger est une source de vie importante pour le Mali et plusieurs pays de la région. Afin de diminuer les effets de crues et donc éviter les inondations, il y a des travaux effectués régulièrement par la Direction des Eaux et Forêts afin de fixer les berges du fleuve. Le problème reste que les transhumances annuelles du cheptel (plus de 5 millions de têtes) tendent à causer régulièrement la destruction de ce qui est construit, encore une perte sèche en investissements en RRC.

Le Commissariat à la sécurité alimentaire est un organe important au Mali. Il est chargé d'assurer le suivi de la campagne agricole afin d'évaluer l'état des récoltes, de suivre l'approvisionnement des marchés et des prix, et de gérer les stocks nationaux. Des réunions avec de multiples agences se tiennent régulièrement durant toute la saison agricole afin d'évaluer les potentiels problèmes et désastres. Le commissariat gère aussi des banques de céréales au niveau des communes afin de pouvoir garder les prix bas. Le Commissariat étant le gestionnaire des stocks, c'est par contre la DGPC qui décide de la distribution des denrées en période de crise. Depuis le début des années 1980, le Mali a travaillé à accroître la résilience des populations face au fléau de la sécheresse et aujourd'hui, le Mali a une production presque égale par rapport à ce que consomme sa population et arrive même à créer des stocks de nourriture pour des situations d'urgence en matière de sécurité alimentaire. Le Mali a une consommation mensuelle de 60,000 MT de riz et 120,000 MT de céréales pour une production nationale de 1,7 millions MT y compris du riz de bonne qualité qui est exporté vers les pays limitrophes étant trop cher pour les marchés maliens car ne pouvant concurrencer le riz importé (qui serait cependant moins sain car contenant beaucoup plus de sucre à cause du long stockage selon des études réalisées par l'Institut de Technologie Alimentaire « ITA » du Sénégal). Malgré cet équilibre, il y a une banque d'urgence constante de 35,000 MT de céréales gérée par le Ministère de l'agriculture. Récemment, il y a eu la décision d'ajouter 25,000 MT de riz à ce stock d'urgence pour pallier entre autre à la flambée des prix, et une enveloppe de 5,5 milliards de FCFA. Le problème reste la capacité nationale de stockage de réserves alimentaires (besoin de pouvoir stocker 100,000 MT) qui lui permettrait d'avoir encore plus de moyens de faire face aux famines causées par le manque plus fréquent de pluies et qui ne va pas en s'améliorant vu les effets de variations climatiques.

Le commissariat mentionne aussi l'abondance du cheptel au Mali qui permettrait aussi de produire beaucoup de lait et de la viande. Par contre, le manque de moyens de stockage de ces produits fait que très peu de choses se font dans ce domaine où il y a pourtant une demande croissante dans les pays limitrophes et aussi dans les pays Arabes. L'Etat déplore le manque de projets pilotes qui pourraient démontrer l'importance de ce secteur. Au Mali la

pêche se pratique encore de manière très traditionnelle. Elle dépend beaucoup du niveau de crue des eaux du Fleuve Niger. Toutefois, sa production est en augmentation grâce à de petites fermes de pisciculture.

En matière de capacité de relèvement suites aux désastres, il faut aussi noter que les « remittances » des travailleurs Maliens à l'étranger sont extrêmement importants. On estime qu'elles dépassent le PIB national et ont naturellement tendance à augmenter lors des périodes de crises/sècheresses. Il est important que ce mécanisme soit bien protégé et amélioré car il constitue un atout important pour renforcer la résilience des populations, et aussi pour le recouvrement suite à de possibles désastres tels que la famine ou les inondations.

### **Les aspects techniques de planification territoriale et urbaine**

Les outils pour la planification territoriale existent et sont utilisés au niveau central par la Direction de l'Urbanisme et l'Habitat. Pour l'ensemble des villes (toute agglomération de plus de cinq mille habitants) un Schéma d'urbanisme est développé de manière participative avec tous les services appropriés (eau, assainissement, santé, etc.). Des plans sectoriels existent aussi. Le Schéma inclut des mesures qui permettent de réduire les risques (comme par exemple les servitudes pour les passages d'eau), mais leur application est dû aux connaissances personnelles des aléas dans le territoire et n'est pas basée sur l'analyse des risques. La Direction de l'Urbanisme et l'Habitat n'a pas accès à l'information sur les risques ni aux cartes des aléas ou vulnérabilité.

La faiblesse d'un côté du système de suivi de la mise en œuvre des dispositions contenues dans le Schéma d'urbanisme et les Plans sectoriels et de l'autre du système de sanctions au cas de non-respect des dispositions, sont à la base du peu de suivi du Schéma et des plans sectoriels. Les infractions concernent différents niveaux : modifications aux plans sectoriels apportées unilatéralement par des maires, pas de respect des permis de construction par les particuliers. La mise en place de Comités de Suivi dans les municipalités, auxquels participent tant le représentant régional Direction de l'Urbanisme et l'Habitat que les techniciens des différents secteurs, ne semble pas augmenter le taux de d'application. Le manque de moyens financiers semblerait la cause des faibles vérifications du respect des plans sectoriels. Les Comités dans la plupart des cas se limitent à constater une infraction du Schéma. Dans la plupart de cas il n'y a pas de suite, ce qui contribue à consolider la perception parmi la population qu'elle peut construire sans permis de construction. Malgré cela quelques démolitions symboliques de bâtiments illégaux ont été faites.

La Direction de la planification et de l'urbanisme s'occupe d'établir le schéma directeur d'urbanisme pour les grandes villes, et des plans d'urbanisme sectoriels. Il y a un point focal, un technicien qui a été sensibilisé à la RRC due à la participation à la plateforme nationale en RRC. Des techniciens sont présents au niveau régional et local. Toutefois, il n'est pas sûr que la plupart des techniciens qui travaillent sur la planification comprennent les concepts de RRC et tiennent compte systématiquement des questions de risque dans la planification urbaine. En général, les services techniques ont de bonnes capacités au niveau des techniques et outils de travail pour la planification. Les lois sont aussi appropriées pour le cadre du Mali et les lois et textes qui régissent la planification contiennent des « interdits » qui permettent de limiter les risques de désastres.

La Direction de l'Urbanisme et l'Habitat compte sur une présence tant au niveau central régional. Des mesures sont prises pour renforcer le niveau régional par le biais du recrutement des cadres (ingénieurs, architectes, etc.). Toutefois, il est clair qu'il y a un

besoin de formation sur les concepts de risques et de sa prise en compte dans la planification au niveau local.

Lorsque la Direction décide d'établir un plan urbain pour une centaine de villes ou zones, tous les services techniques concernés sont réunis en séminaire afin que tous puissent apporter leur contribution technique pour que le plan soit le plus complet possible. Il semblerait qu'à ce stade là les questions de risques et d'exposition de la zone ou de la ville aux fléaux climatiques sont discutées. Toutefois, comme les plans sont établis pour 20 ans, il y a lieu de se poser la question dans quelle mesure la nature du risque qui évolue au fil du temps ainsi que les changements démographiques sont pris en compte dans la révision des plans ? Si les plans ne sont revus que tous les 20 ans, ceci semble induire une notion d'un « risque statique ».

Lorsque les plans d'urbanisme sont élaborés pour les villes, il y a une commission locale qui est mise en place sous la direction du préfet pour suivre la mise en œuvre du plan. Y participent le Maire et différents membres des services techniques de la ville (eau, électricité, routes, etc.). Le problème reste que ces commissions ne se réunissent pas car elles n'ont pas de moyens (en raison du manque d'argent pour payer la participation des membres aux réunions). Ceci relève donc plus d'un problème de gouvernance que de capacités techniques.

Le problème se situe au niveau de la mise en œuvre car il y a peu de respect du plan d'urbanisation tel qu'il est établi. Les autorités locales, souvent pour des raisons d'intérêts économiques, peuvent décider de ne plus respecter le plan initial. Il y a même des exemples où de nouvelles constructions sont planifiées sur les berges du fleuve Niger à tel point que cela risque de perturber le cours du fleuve, ce qui causerait un sérieux désastre non seulement pour le Mali mais aussi les pays voisins. Il y a donc un sérieux problème de prises de conscience des autorités sur le risque que certaines pratiques entraînent. Il y a par contre des situations où les autorités ne sont pas au courant de ce qui se construit dans leurs villes. Il faut noter que la question du foncier reste en général une question sensible dû aux intérêts financiers impliqués.

Au cas où il existait une évaluation des risques ou une évaluation des zones inondables l'information n'est pas disponible aux directions et entités de planification (comme par exemple Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat). Toutefois, les techniciens se basent sur leurs connaissances des zones traditionnellement à risque lorsqu'ils travaillent sur la planification.

En ce qui concerne les codes de constructions, ils existent et sont adéquats pour le pays. Toutefois, ils ne sont pas souvent respectés et il y a une vraie pratique de la construction sauvage, ce qui rend nombre de maisons vulnérables aux inondations, spécialement dans les zones pauvres où les maisons sont construites en Banco. Il y a aussi beaucoup de constructions sans même une autorisation de construire. Les constructions scolaires par exemple sont régies par des normes (choix de sites sécurisés, dimensions des salles de classes et ouvertures etc.). Ces dispositions peuvent contribuer à réduire les risques de catastrophe, mais il n'y a pas une conscience établie de ces finalités. Il n'y a pas vraiment de mécanismes de sanctions, sauf pour quelques éclats médiatiques par le gouvernement avec la destruction de certains bâtiments illégaux.

Récemment, la DPC a organisé des séminaires pour les Maires des villes afin de les sensibiliser sur le risque de désastre en milieu urbain. Les techniciens de la direction de la planification urbaine et les Maires ont trouvé ces séminaires très utiles.



En général il y a de bonnes compétences techniques au sein de toutes les directions techniques des Ministères. Même si la mise en œuvre des concepts de RRC suivant un cadre précis n'est pas automatique, les techniciens ont en général une bonne connaissance des éléments qui contribuent à réduire ou à augmenter le risque de catastrophes. Il y a toutefois un manque d'outils modernes et les moyens financiers pour assurer une bonne intégration des concepts de RRC dans la planification. Il y a des éléments de RRC qui sont çà et là dans les plans de plusieurs services techniques mais ne sont pas identifiés comme tels. Un des problèmes majeurs pour tous les services techniques reste leur incapacité, à cause des faibles budgets, à faire des contrôles réguliers sur le terrain afin de faire respecter les règles qui en général sont bien établies par différentes lois.

#### **Recommandations HFA 4 :**

- Evaluer ce qui est déjà intégré en matière de RRC dans différents plans nationaux (agriculture, environnement, etc.), et le chiffrer afin de savoir combien est déjà investi par le Mali en RRC et combien est perdu à cause des désastres
- Continuer d'assurer la formation des cadres des services techniques des différents ministères et services techniques en charge de la planification dans divers secteurs du développement sur les méthodes d'intégration des concepts de DRR and ACC dans leurs plans.
- Renforcer le rôle de la Direction de la planification territoriale en matière de coordination afin que les futurs investissements en infrastructure dans le pays tiennent compte des risques que posent certains aléas tels que les inondations.
- Renforcer les moyens de la direction de l'urbanisme et de l'habitat afin de renforcer les codes de constructions en vigueur et d'effectuer des contrôles réguliers.
- Continuer à soutenir l'introduction d'un système d'assurance contre les calamités naturelles.
- Systématiser l'établissement de plans directeurs pour les agglomérations de plus de 5 000 habitants
- Initier une campagne sur « la sûreté des écoles » et la « sûreté des hôpitaux » au Mali vis-à-vis des inondations et autres potentiels fléaux et définir un plan d'action avec les Ministères concernés pour les renforcer.
- Initier des micro-projets sur les meilleures pratiques de RRC avec les communautés rurales

#### **HFA 5 : Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent**

##### **1. Cadre juridique, structure et appropriation**

##### **Cadre juridique : Dispositions légales pour les aspects nationaux**

La Protection Civile au Mali est régie par une ordonnance datant de 1998 portant création de la Direction Générale de la Protection Civile et par une loi de 1998 ratifiant l'ordonnance de 1998. Un décret du 28 janvier 1999 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Voir partie HFA 1

L'article 2 de l'ordonnance n°98-026/P-RM du 25 août 1998 a défini les missions de la Direction Générale de la Protection Civile qui consistent notamment à « élaborer les éléments de la politique nationale en matière de Protection Civile ».

A ce titre, elle est chargée de :

- organiser et coordonner les actions de Prévention et de Secours ;
- élaborer les plans de gestion des sinistres et les mettre en œuvre ;
- gérer les moyens logistiques affectés à l'exécution de ses missions ;
- coordonner et contrôler les actions de secours des services chargés d'exécuter la politique nationale en matière de Protection Civile.

Un projet de décret fixant « les modalités d'élaboration et d'application du plan national, des plans régionaux et locaux, relatifs à la prévention des calamités et à l'organisation des secours » est en cours de rédaction. Ce décret est important dans la mesure où il définit les rôles, la composition et les missions des structures concernées par la réponse aux urgences à tous les niveaux administratifs.

Au niveau des régions il n'y a pas de cadre juridique particulier autre que celui régissant la protection civile.

### **Cadre juridique : Dispositions légales pour les aspects internationaux**

Actuellement, les importations de certains biens de secours sont exemptées de droits d'entrée selon les accords de siège des organisations. Des systèmes d'exonérations de taxes existent mais ne sont pas forcément adaptés aux situations d'urgences (il faut à chaque fois un arrêté ministériel pour faciliter les importations).

Le Mali est un des premiers Etats à avoir signé l'accord de l'Organisation Mondiale des Douanes relatif au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles. Cependant la mise en œuvre dans la législation nationale de cet accord n'a pas encore commencé.

Dans le cadre de la CEDEAO, des accords existent quant à la mise à disposition de vivres et biens d'urgence via le fonds d'aide de la CEDEAO. Dans le cadre de la coopération civile-militaire, les membres du Comité Régional pour la gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest ont adopté en juin 2011 une priorité consistant à promouvoir une mise en œuvre effective des directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe.

## **2. Rôles et responsabilités/Coordination**

### **Coordination au niveau national<sup>6</sup> :**

Créée en 1998, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) est l'organe coordinateur des actions de prévention et de gestion des risques et des catastrophes

---

<sup>6</sup> Paragraphes repris du plan national de contingence, draft juillet 2011

(GRC)<sup>7</sup>. Rattachée au Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, la DGPC a pour mission principale d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de protection civile et de veiller à la mise en œuvre de cette politique. A ce titre, elle est chargée notamment de: Organiser et coordonner les actions de prévention, de prévision et de secours - Elaborer les plans de gestion des sinistres et les mettre en œuvre - Gérer les moyens logistiques affectés à l'exécution de ces missions - Coordonner et contrôler les actions de secours des services chargés d'exécuter la politique nationale en matière de protection civile - Effectuer les actions de réhabilitation après les sinistres, calamités et catastrophes. Elle assure en outre le Secrétariat permanent de la Commission Nationale permanente de prévention et de lutte contre les calamités et d'organisation des secours.

Des institutions sectorielles gèrent les risques suivant leur nature. Parmi les points focaux pour la gestion des risques spécifiques figurent le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP), l'Institut du Sahel, l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (pour la désertification) et la DGPC qui est le point focal pour l'inondation. Des structures spécialisées traitent des questions de la sécurité alimentaire en particulier le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Un projet de textes législatifs, en cours d'examen avant sa soumission à l'Assemblée Nationale, stipule la mise en place d'une Commission Nationale permanente de prévention, de lutte contre les calamités et d'organisation des secours. Etablie auprès du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, elle sera chargée d'élaborer le plan national de prévention des calamités, de l'organisation des secours et de leur mise en œuvre. Présidée par le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, elle sera composée de représentants de la Primature et de tous les Ministères concernés par la gestion des risques et des catastrophes ainsi que toute personne ou organisation invitée par le président, dont la compétence, l'expérience et les moyens sont jugés nécessaires. Au niveau décentralisé, des Commissions régionales (région), locales (cercle) et communales (commune) seront mises en place.

Ces différentes Commissions serviraient également de forums de rencontres et d'échanges entre les différents intervenants à tous les niveaux, dénommés « Plateformes sur la prévention et la gestion des catastrophes »<sup>8</sup>. Elles assurent la promotion du développement durable par l'intermédiaire d'interventions favorisant la résilience face aux catastrophes<sup>9</sup>. Les Plateformes nationales, régionales, locales et communales sur la prévention et la gestion des catastrophes au Mali, ont été mises en place, de manière provisoire, suivant des travaux entamés depuis 2005<sup>10</sup>. La DGPC avec l'appui du PNUD, de la DANIDA<sup>11</sup> et du FEM<sup>12</sup>, à travers le projet PRECARICA<sup>13</sup>, est actuellement en cours de renforcer les capacités de gestion et de coordination des représentants des structures composant ces Plateformes.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) sont organisés en 10 groupes thématiques et plusieurs sous-groupes dont le sous-groupe sécurité alimentaire présidé par le PAM. Trois

---

<sup>7</sup>Créée par l'Ordonnance N°98-026/P-RM du 25 août 1998, ratifiée par la Loi N°98-057 du 17 décembre 1998, modifiée par la Loi N°06-004 du 06 janvier 2006

<sup>8</sup> Source: DGPC

<sup>9</sup> PRECARICA Prodoc.

<sup>10</sup> DGPC et PRECARICA Prodoc

<sup>11</sup> Coopération Danoise.

<sup>12</sup> Fonds Environnemental Mondial

<sup>13</sup> Projet de Renforcement des Capacités Nationales en vue de Réduire les Risques de Catastrophes ou Projet de Renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes.

groupes transversaux existent (VIH-SIDA, genre, environnement) mais la réduction des risques n'est pas explicitement incluse.

Au niveau du Système des Nations Unies, le bureau du Coordonnateur Résident dispose d'un point focal pour les questions de réduction des risques mais pas pour les urgences en tant que telles.

L'appui des Nations Unies au renforcement de la préparation aux catastrophes est inclus dans le résultat 4 du cadre d'action des Nations Unies pour le développement au Mali (UNDAF) :

« 4.1 Le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres

Catastrophes naturelles est renforcé

4.1.1 Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crise et d'urgence sont mis en place et fonctionnent

4.1.2 Le système national d'évaluation de la situation alimentaire et d'alerte précoce est opérationnel et performant

4.1.3 Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence, y compris la lutte préventive contre le criquet pèlerin et la grippe aviaire sont élaborés et mis en œuvre ».

Au niveau des ONG internationales, une fédération rassemble les principales organisations, le FONGIM (Fédération des ONG internationales au Mali). Le FONGIM dispose d'un secrétariat permanent depuis 2010. Le bureau du FONGIM (8 membres) travaille en rotation. FONGIM chapeaute 7 groupes thématiques ou sectoriels : WASH, santé, nutrition, éducation, sécurité alimentaire, efficacité de l'aide, sécurité et accès. Chaque groupe dispose d'un plan d'action ou tout au moins de priorités. La FONGIM joue également un rôle important dans le positionnement commun des ONG internationales sur des questions qui les touchent directement (politique humanitaire, plaidoyer sur des dossiers spécifiques, etc.).

Les ONGs et la Croix-Rouge souhaitent un renforcement de cadre de concertation multisectoriel au niveau national et d'être plus impliquées dans les travaux relatifs à la préparation et à la réponse aux urgences.

### **Coordination au niveau régional et local:**

Le Gouverneur a la responsabilité de la préparation et de la réponse aux urgences avec l'appui de la Protection Civile. Le point focal étant le Directeur régional de la protection Civile.

Le comité de veille des inondations est une structure saisonnière de gestion de catastrophe dans les régions concernées. Cependant à Kayes par exemple, le comité de veille a étendu ses activités aux autres types de catastrophes et fonctionne toute l'année. Ceci s'explique par le fait que les plateformes régionales de gestion des catastrophes ne sont pas encore en place dans toutes les régions.

Le cadre de concertation au niveau régional est jugé bon par les partenaires tels que les organisations de la société civile, les ONG et la Croix-Rouge.

Au niveau communal, des comités de secours sont parfois en place à l'initiative des autorités locales (ex. à Gossi et Fegui).

### **Plans de contingence**

Le sous-groupe contingence et urgences de la plateforme nationale a travaillé sur un plan national multirisques. Il est en cours d'élaboration par la Direction de la Protection Civile avec l'appui des partenaires.

Les risques suivants ont été identifiés : sécheresse, inondations, invasion acridienne, crises humanitaires, épidémies, accidents, feu de forêt ou de brousse, déforestation, pollution environnementale.

Pour la période concernée par le plan (juin 2011 – mai 2012), 4 situations d'urgence ont été retenues sur base de l'impact humanitaire et de la probabilité: sécheresse et insécurité alimentaire, inondations, invasion acridienne, crise épidémique.

Les chefs de fil sectoriels ont été identifiés ainsi que les membres des groupes sectoriels. Cependant le processus d'élaboration du plan pourrait gagner à inclure plus activement les partenaires clé tels que les services techniques de l'Etat (police, gendarmerie, bataillon du génie, etc.), la Croix-Rouge, les ONGs et le système des Nations Unies.

Des plans de contingences régionaux semblent aussi être en cours d'élaboration mais sans liens avec le processus national.

D'autres plans de contingence spécifiques existent :

- plan de réponse du bataillon du génie militaire
- plan de réponse inondations et épidémies de la Croix-Rouge
- plan de réponse ONU pour afflux de migrants retournant de Côte d'Ivoire
- certaines ONGs ont leur propre plan de contingence interne (Oxfam, Plan Mali par ex.)

### **3. Allocation des ressources/Financement**

Le Mali a fait des efforts importants ces dernières années pour assurer un financement prévisible de la réponse aux catastrophes, en particulier pour la sécurité alimentaire. Un fonds de 5 milliards de FCFA existe au niveau du Commissariat à la Sécurité Alimentaire pour permettre le réapprovisionnement en vivres du stock national de sécurité.

Un fonds de solidarité reconductible de 100 millions FCFA existe (10m FCFA par région). Il permet le pré-positionnement d'articles non-alimentaires (bâches, couvertures, etc.) et de vivres. Le fonds d'aide de la CEDEAO permet également l'achat et le pré-positionnement de vivres d'urgence dans les régions.

#### **4. Capacités de Réponse - Compétences (ressources humaines, spécialistes, information)**

Les effectifs de la Protection Civile ont été renforcés de manière continue ces dernières années avec environ 300 personnes recrutées tous les deux ans. L'instruction est centralisée à l'école nationale de protection civile. Cette école forme également des personnels des établissements publics et privés.

Les formations se concentrent avant tout sur les secours et il reste encore des domaines de compétences à explorer (logistique, reporting, évaluations, suivi, etc.).

Dans les autres services de l'Etat, les directions générales peuvent compter sur des cadres bien formés dans leurs domaines respectifs.

Au niveau de la Croix-Rouge du Mali, 5 000 volontaires actifs sont recensés. Ils sont motivés par une politique de remboursement des frais de transports, repas et autres. La CRM dispose également de brigades d'urgences dans 3 régions et d'équipes de réponse aux catastrophes au niveau communautaire et national.

Au niveau local, peu de fonctionnaires ont reçu une formation en 1<sup>er</sup> secours ou gestion de catastrophes.

Des besoins importants dans ce domaine devront être considérés en particulier lors de l'établissement des Commission régionales permanentes de prévention, de lutte contre les calamités et d'organisation des secours.

#### **Mécanismes d'alerte précoce**

Il existe un mécanisme d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire (SAP) qui est mis à jour sur une base mensuelle et fournit des analyses consolidées au Commissariat pour la Sécurité Alimentaire. Le SAP procède à deux évaluations annuelles post-récoltes en octobre et février. Ces évaluations alimentent également le système FEWS.NET régional. Certains partenaires regrettent que les analyses faites au niveau régional ne se traduisent pas toujours par des mesures de préparation ou de prévention à temps au niveau national.

Un mécanisme d'alerte de niveau des cours d'eau est géré par la direction de l'hydrologie. Il fournit des bulletins hebdomadaires basés sur des relevés quotidiens. Un mécanisme d'alerte pour le barrage de Sendegué existe aussi et permet de disséminer les avertissements de lâchage lors de trop plein d'eau.

Le Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP) évalue et suit en permanence les risques d'invasion acridienne. Avec des équipements modernes, tels que l'utilisation de radar et des techniques de transmission avancées, combinées avec la surveillance des agents dans la base et les points d'appuis sur terrain, et la contribution de la population à travers les brigades de veille acridienne, le CNLCP assure une surveillance en temps réel, permanente de la menace acridienne.

#### **Gestion de l'information**

Le service météorologique fournit des bulletins quotidiens y compris à la télévision. Des journalistes sont formés à la diffusion de ces bulletins. Les informations et alertes sont partagées par email avec les structures concernées.

Le SAP dispose d'un site internet régulièrement mis à jour avec mailing liste.

'La difficulté actuelle réside dans le suivi de l'utilisation effective par les populations, des informations et des alertes transmises. Des missions de contrôle à posteriori de l'application des instructions diffusées sont bien menées sur le terrain. Mais ces missions sont généralement bien trop tardives (quelques semaines après la diffusion) pour pouvoir s'assurer de l'utilisation adéquate et à temps des informations fournies. L'insuffisance de feedbacks par rapport à l'adéquation du contenu des informations délivrées, par rapport aux besoins des destinataires ciblés sur le terrain, constitue une des contraintes soulevées par ces institutions techniques.

Les médias, en particulier les radios locales, jouent aussi un rôle important dans la transmission de l'information et de l'alerte au niveau de la population, souvent à travers des bulletins d'information. Mais des fois, les informations et alertes sont inadaptées aux besoins réels de la population (contenu et format), ne présentent pas des options de réaction suite à l'alerte, outre le fait qu'ils ne sont pas traduits en langues nationales. Ceci incite la population à s'appuyer sur les mesures traditionnelles d'alerte et de réaction pour faire face à la situation. Pourtant, leur efficacité serait assez limitée actuellement à cause, entre autres, de la méconnaissance par les jeunes générations de ces codes et organisations traditionnellement en place au sein de leurs communautés. De plus, leur prise en compte et intégration dans les dispositifs d'alerte officiels (étatique) au niveau local n'est pas pour le moment assurée

Les importants efforts entrepris en matière de système d'alerte précoce, nécessiteraient d'être renforcés pour des aléas à développement rapide comme les inondations. La coordination des différents systèmes d'alerte précoces existants en particulier, pour le suivi du contenu et du format des messages ainsi que de leur transmission, de la couverture et leur utilisation effective par les destinataires finaux, nécessite d'être assurée en permanence (système de veille/suivi) par un mécanisme adéquat'.<sup>14</sup>

## **Information publique et Education**

Il n'y a actuellement pas d'intégration de programmes liés à la préparation aux catastrophes dans les cursus scolaires (sauf un cours de sensibilisation à la sécurité routière pour les 1ères classes primaires).

## **Evaluation et Suivi**

Le système actuel d'évaluations rapides des besoins est encore perfectible. Les fiches existantes ne permettent pas souvent de mettre en avant le besoins sectoriels prioritaires et de donner le contexte de l'incident. Au niveau du SAP, le suivi de la sécurité alimentaire en milieu urbain représente un vrai défi.

## **Rapports/Information**

Les rapports réalisés sur le terrain par la DGPC sont remis au Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile. Il n'existe pas vraiment de modèle de rapport standardisé mais les exemples reçus indiquent une bonne prise en compte des différents aspects à inclure dans une réponse d'urgence.

---

<sup>14</sup> Gestion des risques et des catastrophes au mali, Note Pays, Banque Mondiale.

L'information publique de la DGPC est un volet qui n'a malheureusement pas pu être couverte par la mission d'évaluation. Cependant il a été observé que les activités de la DGPC sont présentes sur le site officiel de la Primature ainsi que relayées dans les médias nationaux.

## **5. Ressources opérationnelles (matériel, équipement)**

### **Services d'urgence**

Il y a au Mali les numéros d'urgence suivants :

17 police, 18 pompier, 112 accident circulation

Un numéro vert 'saisonnier' de veille pour les inondations existe également (un numéro par opérateur mobile Malitel et Orange).

Il y aura sous peu un numéro vert à l'hôpital de référence G. Traore de Bamako (service urgences, en cours de mise en place en novembre 2011). La mise en place d'un centre de régulation des hôpitaux est également en cours, cela permettra de référer rapidement les patients vers les structures sanitaires adéquates qui disposent de places.

### **Assistance humanitaire**

Le Mali dispose de stocks de vivres gouvernements (environ 24 000 tonnes actuellement sur les 36 000 tonnes prévues pour le stock national de sécurité et 18 000 pour le stock d'intervention de l'Etat), essentiellement du mil local. Le stock national de sécurité est réparti dans 6 entrepôts principaux.

Des stocks d'articles non vivres sont présents dans les directions régionales de la protection civile (tentes, matériel d'épuration et de conservation d'eau, aquatabs, moustiquaires, couvertures, générateur) et au niveau central.

En sus de ce stock, la capacité de stockage PAM est de 15 100 MT dans 6 entrepôts de l'Etat (le PAM ne gère pas ses propres entrepôts).

L'UNICEF a de son côté des stocks nutrition dans les districts et des stocks tampon dans les régions ainsi que des stocks eau & assainissement dans certaines provinces (y compris des articles pour la lutte contre le choléra).

La Croix-Rouge du Mali dispose elle de stocks en non-vivres pour 1 000 ménages, répartis dans plusieurs provinces.

### **Logistique et télécommunications**

La DGPC dispose d'une salle radio au bâtiment de la DGPC à Bamako et de stations dans les régions (réseau HF). Les fréquences ont été attribuées (la Croix-Rouge a un réseau HF également).

Du côté logistique le problème principal vient du manque de camions disponibles, il faut faire recourt aux transporteurs privés (Prot. civile, UNICEF, PAM) ou aux camions militaires.



Le bataillon du génie militaire dispose de bacs pour franchissement cours d'eau, grues 10 tonnes et des bennes 5 tonnes. Les effectifs de ce bataillon sont cependant insuffisants pour couvrir deux urgences simultanées.

La cartographie des capacités logistiques (spécialement pour les services d'urgences) et celle des éventuels blocages qui pourraient être rencontrés n'existe pas.

UNICEF veut en développer des accords avec le secteur privé en matière de transport et autres matériels logistiques avec certains transporteurs ; le PAM a déjà des contrats avec des transporteurs.

### **Bâtiments/locaux**

Le centre national des opérations se trouve au Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, juste à côté de la DGPC. Il peut regrouper la DGPC, Police, Gendarmerie et Garde Nationale.

Le centre de communications de la DGPC est dans le bâtiment de la DGPC.

Ces bâtiments sont propriété de l'Etat et sont situés dans le nouveau quartier ACI 2000, loin des zones inondables.

### **HFA 5 Recommandations**

#### **Cadre Juridique**

- Le décret fixant « modalités d'élaboration et d'application du plan national, des plans régionaux et locaux, relatif à la prévention des calamités et à l'organisation des secours » devrait pouvoir être rapidement adopté et permettre ainsi la mise à jour du plan national de contingence et sa déclinaison en plans régionaux.
- Une base légale pour le renforcement d'un sous-groupe contingence et urgences de la plateforme nationale serait souhaitable et permettrait de lui allouer des ressources afin d'améliorer l'opérationnalité de cette structure.
- Un plan de mise en œuvre de la législation relatif au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles incluant des formations devra être soumis au Gouvernement malien par OCHA et la constitution d'un groupe de travail national permettrait de faire avancer ce dossier.
- Le Mali devrait se doter d'un cadre juridique adéquat pour définir un mécanisme de requête d'appui militaire en accord avec les directives d'Oslo.

**Le Mali devrait se doter d'un cadre juridique adéquat pour la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (convention de Kampala)**

## **Rôles et responsabilités**

- La plateforme nationale et ses sous-groupes techniques pourraient être officialisés par décret sans nécessairement attendre la validation d'une stratégie nationale et d'une loi y relative. Cela permettrait de renforcer les activités techniques et opérationnelles de la plateforme qui pourraient ainsi bénéficier d'appuis des bailleurs. Il faudrait également envisager la possibilité d'ancrer la plateforme nationale au niveau de la Primature et conférer à son « Président ou Directeur » un rang ministériel afin de lui donner plus de poids pour assurer la participation entière des ministères et institutions concernées sans trop d'entraves.
- La désignation d'une agence ONU point focal pour les questions d'urgence par le Coordonnateur Résident assurerait une meilleure réactivité et prévisibilité tout comme un soutien plus important aux actions de préparation et de réponse aux urgences.
- Le prochain cycle du cadre d'action des Nations Unies pour le développement au Mali pour la période 2012-2016 devrait élargir son champ d'intervention dans le domaine de la prévention et gestion des catastrophes en milieu rural tout comme en milieu urbain
- Le sous-groupe contingence et urgences de la plateforme nationale devrait inclure la Croix-Rouge et le FONGIM et disposer de termes de références pour cadrer ses activités, notamment d'appui au processus de contingence.
- Il faudra veiller à ce que le projet de décret clarifie les rôles et responsabilités des entités telles que comité de veille afin d'éviter les chevauchements.
- Appropriation du plan de contingence par tous les acteurs clé concernés, certaines institutions ou organisations n'en ont pas encore connaissance et ne savent pas quel rôle ils peuvent jouer dans ce plan (par ex. police, Croix-Rouge)
- Une fois l'appropriation par les acteurs clé faite, diffusion large du plan de contingence pour une finalisation avec appui technique des membres du sous-groupe contingence et urgences de la plateforme nationale
- Le plan de contingence doit être en adéquation complète avec l'organisation des secours telle que prévue dans le projet de décret. Le plan ORSEC tout comme les autres plans de réponse existants devraient intégrer comme des éléments du plan national multirisques.
- Prendre en compte l'analyse des vulnérabilités dans la finalisation du plan de contingence
- Le plan national de contingence devrait être un processus continu, à double sens, entre les régions et le niveau national.

## **Allocation de ressources/financement**

- Le fonds de solidarité devrait pouvoir également couvrir des activités d'évaluations rapides car les acteurs clé de la réponse ont très souvent des limitations importantes pour couvrir les zones touchées

- Les fonds existants devraient être mieux adaptés à des situations de catastrophes soudaines telles que des inondations car leur mode de fonctionnement actuel a été conçu pour des situations de sécheresse et crises alimentaires.

### **Compétences**

- Renforcer et étendre la formation aux secours pour les corps concernés (police, gendarmerie, autorités locales, membres des comités de secours en utilisant les ressources existantes en synergie (DGPC, Croix-Rouge, etc.)
- Identifier des besoins de formation plus spécifiques (par ex. logistique, reporting, évaluations, analyse des risques) qui pourraient être en partie appuyée par des partenaires nationaux ou régionaux
- Pour l'alerte précoce, renforcer le réseau de surveillance des niveaux d'eau en incluant également les principaux cours saisonniers qui causent souvent des dégâts importants et clarifier les mécanismes de prise de décision
- Formation continue des agents du réseau SAP et de la météo pour mieux utiliser les outils et ressources disponibles
- Diffusion large des pluviomètres artisanaux pour avoir une meilleure analyse de la répartition des pluies
- Élaboration d'une fiche commune révisée d'évaluation des besoins et formation aux évaluations rapides avec l'appui des partenaires régionaux
- Sous l'égide du CSA, mettre sur pied un groupe de travail de suivi de l'insécurité alimentaire en milieu urbain
- Le site de la DGPC <http://mali-dgpc.org> ne semble pas actif, il vaudrait mieux le retirer tant qu'il n'est pas alimenté et géré
- Un format de rapport standardisé permettrait une meilleure comparaison entre régions et faciliterait le travail des directions régionales

### **Ressources opérationnelles**

- Le 18 ne semble pas très bien fonctionner et une mise à niveau technique du système est nécessaire (partenariat avec Malitel ?)
- Encourager les institutions clé en situation d'urgence (police, protection civile, etc.) à disposer de numéros mobiles 'prioritaires' pour éviter les encombrements de réseau, cela en partenariat avec les opérateurs privés
- Encourager les agences des Nations Unies à signer des accords à long terme (LTA) avec des partenaires de mise en œuvre de la réponse aux urgences ; cela permettra une mise à disposition plus rapide des biens de première nécessité et assurera une meilleure réactivité sur l'ensemble du territoire

- Etant donnée la superficie du Mali, il faut encourager la décentralisation en cours des stocks pour qu'ils soient le plus près possible des bénéficiaires
- Cartographies des ressources logistiques à intégrer dans le plan national de contingence
- Liste des opérateurs économiques disposant de camions à intégrer dans le plan national de contingence
- Appui de bailleur pour outils de désincarcération
- Maintenir une carte à jour d'accès aux activités humanitaires
- S'assurer que les bâtiments et structures de la DGPC et des services d'urgences soient implantés en tenant compte des plans directeurs existants et des cartes de risques.

Fin.